



**POUR UN DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE**

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AEDJ DE YAOUNDE

Il s'est tenu le mardi **24 janvier 2012 dès 17H 10**, dans la salle de réunions de l'ONG Child Care Cameroon, la deuxième séance de réunion de l'AEDJ à Yaoundé, présidée par Monsieur Alexis NDZEUNKEU sous la coordination du Président fondateur de l'AEDJ, Monsieur Joseph KAMGA. Le rapport de la réunion a été faite sous la plume de Mademoiselle DJUIDJE T. Monique. Cette réunion a vu la participation de plusieurs personnes (voir liste de présence en annexe). Divers points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation du rapporteur ;
- Mot de bienvenue du président de séance ;
- Présentation des participants ;
- Mot d'ouverture du président de l'AEDJ ;
- Point sur les inscriptions des membres ;
- Point sur les journées scientifiques de l'association Henri Capitant ;
- Point sur le séminaire de Yaoundé ;
- Mise en place d'une revue scientifique ;
- Divers.

Les débats et discussions se sont articulés autour des points saillants ci-après ayant abouti à l'adoption des recommandations et résolutions ont été adoptées :

1. Mot de bienvenue du président de séance

Après avoir souhaité la bienvenue aux différents participants et particulièrement à M. Joseph KAMGA, Président fondateur, qui a effectué un long voyage pour assister aux activités de l'association au Cameroun, le président de séance a tenu à remercier la généreuse donatrice de la salle de réunions. Ensuite, il a appelé l'assistance à contribuer au bon déroulement de cette séance. Il a également rappelé que les participants viennent de diverses destinations, signe de l'engagement de tous pour un bon déploiement des activités de l'association au Cameroun.

2. Présentation des participants

Il ressort de ce point que les participants viennent de divers horizons. En effet, l'on a noté la présence des spécialistes du droit, des étudiants et, plus particulièrement, d'un opérateur économique du secteur informel, personne relai au sein de l'association.

3. Mot d'ouverture du président de l'AEDJ

Dans son propos liminaire, le président de l'AEDJ a fait une présentation non moins exhaustive de l'association depuis sa création le 24 août 2011 jusqu'à ce jour. Il a tenu à rappeler l'originalité de la mission de l'AEDJ qui n'a pas pour seule vocation de promouvoir le droit OHADA, mais d'œuvrer à sa parfaite application. En effet, elle se démarque des autres associations ohada par le fait qu'elle s'attaque aux difficultés liées à l'application même du droit OHADA. De ce fait, il est question de servir le droit ohada en proposant des solutions adaptées aux problèmes posés par son application et non sa seule promotion. Il convient de relever que le territoire de l'OHADA demeure l'espace de référence de l'association.

En ce qui concerne le mode d'organisation, l'association fonctionne à travers trois structures. D'une part, le **Comité Scientifique** (CS) composé de juristes spécialistes du droit africain. Ce Comité intervient en aval (alors que les membres agissent en amont) pour proposer des pistes de réponses aux problèmes soulevés. Ensuite, le **Comité d'Honneur** (CH) composé d'éminentes personnalités qui assistent le CS et peuvent donner leur avis sur les actions de l'association. Le président a noté la volonté et l'engagement des membres d'honneurs qui apprécient les grandes avancées du droit OHADA et leur disponibilité à rendre service à l'association en toute circonstance. Enfin, le **Conseil d'Administration** (CA) qui est l'organe agissant composé de seize membres de différente nationalité (membres fondateurs par défaut), entre autres un sénégalais, un malien, huit camerounais, un français.

➤ Activités

L'AEDJ est un mouvement d'action et de réflexion en faveur du droit de l'Ohada devenu aujourd'hui hyperactif. Elle a à son actif plusieurs réalisations :

- La tenue des journées scientifiques de l'association Henri Capitant à Douala du 30 janvier au 01 février 2012 sont également à mettre à l'actif de l'AEDJ qui a mis son réseau en marche pour permettre que tout se déroule comme souhaitée par l'Association Henri Capitant ;
- Deux projets de manifestation scientifiques, le séminaire de Yaoundé des 14 et 15 juin 2012 en partenariat avec l'association Henri Capitant ; il sera question des regards croisés afro-européen (adopter les aspects positifs et les adapter à notre contexte dans la mesure de ce qui est transposable). Le Colloque de Paris qui se tiendra au plus tard en fin premier semestre 2012 sur le thème « *Système juridique de l'OHADA et l'attractivité économique des États parties, 18 ans après bilan et défis à relever* » ; il s'agira de faire un état des lieux de l'existant avant de proposer des pistes de solutions (diagnostic et thérapie) ;
- Le colloque de Dakar au Sénégal sur le thème « *Dialogue des juges comme outil de bonne application du droit uniforme, une étude du droit comparé* » ; ce colloque aura pour objectif de mettre en évidence l'intérêt du bon usage des avis prévus par l'article 14 du Traité de l'OHADA ;

- Projet de cycle de conférences sur la nécessité d'investir en Afrique. Ces cycles de conférences permettront de renforcer la visibilité du droit OHADA auprès des investisseurs. En effet, les difficultés du droit OHADA résultent de l'absence d'un cadre de concertation, l'absence d'études de l'impact des solutions proposées qui sont prises en amont et s'appliquent en aval. Donc AEDJ innove en proposant des solutions plus adaptées aux problèmes ;
- Projet de mise en ligne d'un recueil des thèses et mémoires en droit OHADA.

➤ **Partenaires**

Au nombre des partenaires de l'AEDJ, on peut citer :

- L'Association Henri Capitant de France, l'Institut de recherche Juridique de Sorbonne (IRJS) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle s'associera à l'organisation du colloque de Paris et publiera les actes y relatifs.

Grâce au partenariat avec Henri Capitant, l'AEDJ a pu recevoir le 22 décembre 2011 le prix de la culture juridique française d'un montant de 2500 euros.

- Dans la même logique, un accord de partenariat actuellement en cours de négociation sera signé avec l'Institut Euro-africain des Droits Economiques (IEADEC).
- Par ailleurs dans le cadre de ses partenariats stratégiques, l'AEDJ a reçu un important don d'ouvrages scientifiques d'édition relativement récente qui seront répartis selon les besoins en ressources de droit comparé des différentes sections nationales de l'AEDJ en Afrique. Il revient à l'association d'apprécier l'opportunité de la distribution. Toutefois, en l'absence d'une représentation physique de l'association en Afrique, la question de la conservation et surtout de la disponibilité de ces ouvrages qui constituent un patrimoine de l'association mérite une réflexion approfondie. A cet effet, il faudrait envisager un partenariat avec des structures pouvant accueillir ces ouvrages qui feront l'objet d'une évaluation à venir.
- La négociation d'un accord de partenariat est en cours avec l'IBFD (International Bureau of Fiscal Information - <http://www.ibfd.org/>) situé aux Pays-Bas qui intervient dans la promotion du droit fiscal et du droit comparé. Elle s'est engagée à apporter une solution à tous les problèmes d'ordre fiscal en Afrique et participera au colloque de Paris.
- Des contacts avec un institut allemand ont été engagés afin de contribuer à la vulgarisation du droit OHADA dans tous les pays de culture germanophone.
- Enfin, un partenariat est en cours avec l'UNIDA en vue d'initier un projet d'optimisation de l'OHADA.

Il convient de noter que l'AEDJ bénéficie d'une grande estime de Juriscope basée en France qui a d'ailleurs adhéré à l'association en tant que membre personne morale.

4. Point sur les inscriptions des membres

L'association comme toute personne a besoin des moyens financiers pour son fonctionnement. Son compte bancaire est localisé à la BNP Paribas en France. Les membres sont appelés à payer leur contribution, à savoir 16 400F pour les membres ordinaires et 6 500F pour les étudiants. Le bilan financier sera présenté à la réunion de Douala. Au Cameroun, ces contributions sont perçues par le trésorier national, Me BOUBOU Pierre.

Face aux difficultés d'ordre pratique liées à la collecte des frais d'inscription des membres, il a été recommandé de désigner un Point Focal à Yaoundé pour faciliter le paiement des fonds qui seront reversés au Trésorier. A ce titre, Monsieur Alexis DZEUNKEU a été désigné à l'unanimité de l'assistance.

5. Point sur les journées scientifiques de l'association Henri Capitant

L'engagement de Monsieur Jean Joss MILINGO, Secrétaire Général adjoint de l'AEDJ, pour la réussite de cet évènement a été félicité et son dévouement, notamment pour la facilitation des procédures administratives pour les participants étrangers sont appréciables et à encourager.

Ces journées sont organisées par la Faculté de Droit de l'Université de Douala. Il convient de noter que les autres universités ne sont pas matériellement impliquées dans l'organisation, ce qui pourrait impacter négativement le rayonnement national de ces journées. Le partenariat avec l'association Henri Capitant doit être davantage consolidé, ce qui implique effectivement notre présence massive à ces manifestations.

Enfin, un point d'arrêt a été mis sur la facilitation des procédures à l'arrivée des participants **étrangers**.

6. Point sur le séminaire de Yaoundé

De prime abord, l'orateur a tenu à signaler que le séminaire de Yaoundé est la première activité de grande envergure qui sera organisée par l'association. A cet effet, une image positive doit être dégagée. Pour cela le comité d'organisation doit faire le nécessaire pour assurer une bonne organisation compte tenu des délais courts.

Ensuite le projet de budget a été présenté en faisant ressortir les différents postes de dépenses et de ressources :

➤ **Les besoins :**

- Mobilisation humaine, financière
- Besoin de salle
- Support pédagogique
- Dossier pédagogique
- Publication des actes du séminaire
- Frais (invitation/accueil)
- Services interprète/traducteur
- Frais cérémonie d'ouverture
- Restauration

- Communication

Le projet de budget élaboré est estimé à 22 230 000 FCFA (transport des intervenants et experts invités non pris en compte).

Toutefois, il est possible de minorer ce budget en recourant à la salle de conférences de l'ENAM, ceci contre offre de participation gratuite des auditeurs de justice. A cet effet, seuls les 50 premiers inscrits devraient prendre part à ce séminaire.

Une stratégie de communication vers les professionnels doit être mise en place afin d'assurer une participation massive de leur part. Il a été préconisé la mise sur pied d'une newsletter pour les entreprises.

En outre, le recrutement de cinq commerciaux (H/F), dont deux à Yaoundé et trois à Douala pour assurer la sensibilisation auprès des acteurs économiques et praticiens. Le principe de recrutement s'articulera autour du contrat d'objectif et du contrat de performance. Il convient donc de tenir compte de la nature des intéressés, le profil des postes, la force de persuasion, le job description. Dans le même sens, chaque membre est appelé à mener cette communication auprès des personnes intéressées.

En tout état de cause les détails du recrutement des commerciaux sont attendus.

➤ **Postes dépenses**

- Matériel/ support didactique : 1 940 000 F
- Transport : non pris en compte
- Accueil des invités spéciaux : 350 000 F
- Hébergement des invités et experts résidents : 2 700 000 F (30 000F* 30 pers * 3jrs)
- Honoraires /perdiem des experts, personnel, d'appui interprètes : 8 680 000 F
- Cérémonie d'ouverture : 3 220 000 F
- Cartes d'invitation : 20 000 F
- Hôtesses : 400 000 F (20 000F *2 *10H)
- Restauration 4000 000 F
- Communication : à revoir
- Dépenses générales : 1 000 000 F

Sponsors : Entreprises du Cameroun, Colina Assurance, Le Jour, CADEV, GICAM, CCICAM

Le budget communication doit être revu à la hausse.

➤ **Ressources**

Inscription : 65 000F*100pers = 8 450 000 F

Minimum de participation AEDJ : 20 000F*40pers =800 000 F

Sponsors : 12 980 000 F

Suggestion

Le taux des membres est fixé à titre indicatif. Toutefois, l'association doit pouvoir compter sur ses fonds propres.

Le projet doit être finalisé au plus tard le 06 février 2012 afin de déclencher le processus auprès des partenaires et institutions (Fondation continentale, UNIDA, INEADEC, etc.).

7. Mise en place d'une revue scientifique (Suggestion de Me BOUBOU)

La création d'une revue scientifique est une idée excellente, mais mérite des réflexions approfondies pour assurer son efficacité et sa pérennité. Il s'avère judicieux de faire référence aux sites existants. La revue de l'AEDJ à venir sera alimentée dans sa phase expérimentale uniquement par les membres de l'AEDJ.

Il importe cependant de déterminer les objectifs de la rubrique, les dossiers à publier (actes, information, thèmes, etc.).

8. Divers.

La promotion du droit OHADA devrait tenir compte du fait que l'économie de l'espace OHADA est constituée à près de 80% de l'économie informelle. Dès lors, la voie judiciaire ne saurait apporter des solutions efficaces dans la résolution des problèmes posés ; d'où la nécessité d'envisager, en dehors de l'arbitrage comme mode alternatif de résolution des conflits, la médiation et la conciliation, des modes *low cost* de règlements alternatifs des litiges commerciaux.

Les thèmes et exposés du séminaire ont été présentés.

Face aux préoccupations des uns et des autres, il a été rappelé que les membres de l'AEDJ sont des personnes déterminées pour la bonne marche de l'association.

Prenant la parole, Madame le responsable de l'ONG a fait une brève présentation de Child Care Cameroon, une jeune organisation qui existe depuis octobre 2009. Elle milite en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. Elle a mené plusieurs campagnes d'éducation aux droits de l'enfant à Yaoundé et Maroua, la visite des enfants en milieu carcéral, organise diverses activités à caractère éducatif, dont un procès fictif sur support numérique. Elle intervient également dans le cadre de la protection de l'environnement.

A sa suite, le Président de l'AEDJ a adressé ses sincères remerciements à cette bienfaitrice et a promis d'intervenir en sa faveur en recherchant des partenariats avec des institutions et organismes internationaux afin de renforcer cette initiative.

Ayant vidé le contenu des points à l'ordre du jour, il est 21H08 lorsque la réunion de Yaoundé s'est achevée par un dîner offert par notre donatrice.

FICHE DE PRESENCE

NOMS & PRENOMS	FONCTIONS	TELEPHONE	COURRIEL
Joseph KAMGA	Président de l'AEDJ	0033681277910	kamgajoe@gmail.com
Alexis NDZUENKEU	Substitut du Procureur de la République près du Tribunal de Première Instance hors classe de Yaoundé	77 79 00 86	ndzeunkeu@yahoo.fr
Jules Raymond BILLONG	Président des Tribunaux de première et de grande instance de Mbouda, Vice-Président de l'AEDJ	77 67 02 83	jrbillong@yahoo.fr
MELONG Justin	Membre, Juriste/Formateur National, ERSUMA	77 46 58 53	meljusus@yahoo.com
EKANI Serge Christian	Membre, Etudiant	96 15 09 52	sergechristianekani@yahoo.fr
NNOKO Michel	Membre, Etudiant	75 02 15 54	rominoks2009@yahoo.fr
MVOULA Jacques Dérinmsky	Membre, Etudiant	74 53 25 67 22 06 83 72	derinmsky13683@yahoo.fr
CHOUAPI YOUAGA Joseph	Membre, Opérateur économique	77 47 39 30	cjosdes@yahoo.fr
FOYAN Gwladys	Membre, Etudiante	78 65 15 63	gfoyan@yahoo.fr
DJUIDJE Monique	Membre, Etudiante	74 73 63 85	Djuidjemo1@yahoo.com